



Le Parlement

SENAT

ASSEMBLEE NATIONALE

Kinshasa, le 04 AVR 2017

DECISION N° RDC/ASS.NAT-SEN/001/2017 DU 04 AVRIL 2017 PORTANT
CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
ET DU SENAT EN CONGRES

Les Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 77, 119, 120 et 121 ;

Vu le Règlement Intérieur du Congrès, spécialement en ses articles 1^{er}, 2, 3, 4, 6, 7, 8 et 16 ;

Vu l'urgence et la nécessité ;

A la demande de Monsieur le Président de la République ;

DECIDENT :

Article 1^{er} : L'Assemblée Nationale et le Sénat sont convoqués en Congrès ce mercredi, 05 avril 2017 à 10 heures.

Article 2 : L'ordre du jour dudit Congrès comporte un seul point, à savoir : l'audition du Discours du Président de la République sur l'état de la Nation.

Article 3 : La présente Décision entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 04 AVR 2017

Léon KENGO wa DONDOMY
Président du Sénat

Aubin MINAKU NDJALANDJOKO
Président de l'Assemblée nationale